



Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	Mâcon, le 11/10/21 MONTRET 11/10/21
--	---

Madame ou Monsieur le Maire de MONTRET

Conformément à l'article L 421-8 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la liste actualisée des assistants maternels agréés et la liste des maisons d'assistants maternels domiciliés sur votre commune, au 11/10/21.

Il vous appartient de communiquer à chaque parent qui en fait la demande, la liste des assistants maternels agréés et des maisons d'assistants maternels. Cette liste annule et remplace la précédente liste
Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Médecin départemental de PMI
Directrice adjointe DEF

Docteur Sylvie THEVENON

<p>Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9</p> <p>Mél : def@saoneetloire71.fr</p>	<p>Mâcon, le 11/10/21</p> <p style="text-align: center;">MONTRET</p> <p style="text-align: center;">ASSISTANTS MATERNELS AGREES au 11/10/21</p>
---	---



Vous avez la possibilité de consulter et télécharger le guide « Choisir un assistant maternel-guide pour les parents employeurs » sur le site du Département : www.saoneetloire71.fr

Nom des assistants maternels exerçant à leur domicile	Adresse	Complement Lieu	Téléphone	Téléphone Portable
FLORIAN MARIE ANNICK	260 ROUTE DE SIMARD	LA CROIX		06-87-13-70-45
FREDIN NADINE	75 RUE DE L ETANG GUYON		03-85-76-52-55	06-58-48-89-80
GRAS SERGINE	220 RUE DE VIENNETTE	Charmoissy	03-85-76-54-32	
JANET CELINE	935 ROUTE DE JUIF		03-85-76-56-29	06-11-39-77-58
RAVET SANDRINE	280 RUE DU TACOT	LA CROIX		06-60-11-22-44
VIGOUREUX LAETICIA	165 RUE DES VERGERS			06-79-37-50-75
VION SIMONE	595 RUE DES TRIGOTS		03-85-76-53-57	06-86-56-76-33

Mâcon, le 11/10/21

Espace Duhesme
18, rue de Flacé
71026 MÂCON Cedex 9

Mél : def@saoneetloire71.fr

MONTRET

ASSISTANTS MATERNELS AGREES au 11/10/21



Il vous appartient de vérifier que l'assistant maternel agréé a suivi la formation obligatoire « pré-accueil », lui permettant d'accueillir vos enfants.



Vous avez la possibilité de consulter et télécharger le guide « Choisir un assistant maternel-guide pour les parents employeurs » sur le site du Département : www.saoneetloire71.fr

Néant